

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 septembre 2026

Présidence de Monsieur Laurent MELIN, Maire

L'an deux mil vingt-six et le vingt-neuf septembre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent MELIN.



N°16

Etaient présents : M. Laurent MELIN, Maire, M. Florent PLAS, Mme Marie-Pierre NAVES-LAUBY, M. Dorian LASCAUX, Mme Hélène DESCHAMPS, M. Jean MOULY, Mme Violaine BOUILLAGUET, M. Thomas MADELMONT, Maires - Adjoint, Mme Nicole ESTERLE, M. Jean-Paul PETIT, Mme Cécile THEVENET, M. Michel CAILLARD, M. Mathieu MOUSSOUR, Mme Annette BOURDET-BERTRAND, Mme Jacqueline RONOT, M. Henry TURLIER, M. Bruno CARRAT, Mme Hyeri ZIOLO, M. Jean-Pierre ROUANNE, Mme Sophie DEROBE, M. Régis DESTRUEL, M. Baptiste NAVES, Mme Yvette FOURNIER, Mme Catherine LAVERGNE, M. Bernard COMBES, M. Pascal CAVITTE, M. Nicolas MARLIN, M. Thierry GRECK, soit 28 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : Mme Sylvie DALESME représentée par Mme Violaine BOUILLAGUET jusqu'à 20h20, Mme Nicole LATHIERE représentée par M. Florent PLAS, Mme Anne BOUYER représentée par M. Thomas MADELMONT, Mme Marie-Josée PINTO représentée par M. Henry TURLIER, Mme Judith BERLAND représentée par M. Nicolas MARLIN

Monsieur Dorian LASCAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR 2026 pour la rénovation du Conservatoire à Rayonnement Départemental (tranche 2)

Monsieur le Maire expose :

Par délibération en date du 7 janvier 2026, le Conseil Municipal a sollicité auprès de l'Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), l'octroi d'une subvention à hauteur de 30% afin de financer la rénovation du Conservatoire à Rayonnement Départemental (Tranche 2).

À la suite d'échanges avec les services de l'État, il est apparu qu'aucune enveloppe de DSIL n'était mobilisable pour ce projet au titre de l'exercice 2026. Il a donc été proposé à la collectivité de déposer une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux (DETR) pour cette même opération.

Pour rappel, le projet porte sur le 3ème étage de l'établissement ainsi que sur les escaliers. Il s'agit de travaux de désamiantage et de rénovation visant à améliorer le rafraichissement des salles de cours et renforcer le traitement acoustique de la salle Berlioz dédiée au spectacle de musique et de danse.

Le montant de cette opération est estimé à 512 342,50 € HT.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
- Vu le Code Général des Collectivités Locales,
- Vu le budget communal,
- Vu le dossier ci-annexé,
- Vu le plan de financement ci-annexé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 - Approuve le projet relatif aux travaux de rénovation du Conservatoire à Rayonnement Départemental (tranche 2) dont le montant s'élève à 512 342,50 € HT.

2 - Décide la réalisation de ce projet.

3 - Sollicite, cette somme demeurant élevée au regard des capacités financières de la commune, une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2026 aussi élevée que possible en vue de la réalisation de cette opération.

4 - Les écritures comptables en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.

5 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Le Maire,
Laurent MELIN



Le secrétaire de séance

Dorian LASCAUX



Transmis au Contrôle de Légalité le : 07 OCT. 2026
Date et ref de l'accusé de réception : 07 OCT. 2026

D/16 - 29092026